

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATIION du 15-03-2017, pour le 21-03-2017 à 20h00, avec l'ordre du jour :

- CDC « Vals de Saintonge communauté » : COMPÉTENCE PLU
- PLU ASNIÈRES-LA-GIRAUD : prescription de la Révision-Convention financière
- ADMISSION EN NON VALEUR
- MODALITÉS PATRIMONIALES ET FINANCIÈRES DU TRANFERT des zones d'activités économiques
- PROJET ACQUISITION TERRAIN DU BOURG
- RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE : défibrillateur
- DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : proposition de service
- Questions diverses.

SÉANCE : débutée à 20h00

Secrétaire de séance : Mme Sophie FOUGA

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M. Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- Mme Marianne JANUS |
| 7- Mme Sophie FOUGA | 14- M. Dominique HEISE |

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Pouvoir(s) dedonné(s) à

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, le Maire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

-CDC « Vals de Saintonge communauté » : COMPÉTENCE PLU

Monsieur Le Maire informe que la loi ALUR prévoit que la communauté de communes devienne compétente en matière du plan local d'urbanisme, sauf si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans à compter de la publication de loi, au moins 25% des communes représentant au moins 20% DE LA POPULATION s'y opposent.

Le conseil décide de s'opposer au transfert de la compétence URBANISME à l'unanimité des membres présents.

-PLU ASNIÈRES-LA-GIRAUD : prescription de la Révision-Convention financière :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la commune d'ASNIERES-LA-GIRAUD a été approuvé le 24-08-2005 puis modifié en 2011 et 2013. Sa révision est devenue nécessaire pour établir un projet d'aménagement cohérent pour les années à venir avec le schéma de cohérence territoriale, le Grenelle de l'Environnement.

Le conseil DÉCIDE à l'unanimité des membres présents de PRESCRIRE la révision et de lancer la procédure, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document, convention nécessaire à l'accomplissement de la procédure et concertation.

-ADMISSION EN NON VALEUR :

Monsieur le Maire expose qu'un titre resté impayé malgré les diverses relances du Trésor Public

n'a pu être soldé (location de prise du FOYER RURAL 15€ datant de l'exercice 2012),
Il y a donc lieu de l'admettre en non-valeur

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

-MODALITÉS PATRIMONIALES ET FINANCIÈRES DU TRANFERT des zones d'activités économiques

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités financières des transferts économiques entre les communes membres et la Communauté de Communes.

Plusieurs communes sont concernées : Asnières pour la zone la Métairie, Archingeay, Aulnay, Matha, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Savinien et Saint-Jean-d'Angély

-PROJET ACQUISITION TERRAIN DU BOURG :

La commune a pour projet d'acquérir une petite parcelle (environ 100 m²) appartenant à Mme et M. PATRY afin de créer un passage (2 mètres de large) du foyer rural jusqu'à la route de l'école coté stade. Les frais d'achat de cette parcelle + les frais de notaire + le bornage s'élèveraient à environ 4500 euros et seraient à la charge de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

-RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE : défibrillateur

Le contrat arrive à son terme : Monsieur le Maire propose le renouvellement avec le même prestataire moyennant le coût de 225 euros pour l'année 2017. Le Maire émet l'hypothèse d'installer un défibrillateur sur l'extérieur dans les mois à venir.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

-DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : proposition de service

La RESE propose ses services pour vérifier les équipements de Défense Extérieure Contre l'Incendie (poteaux, bouche, citernes, puisards ...) avec un contrat d'entretien couvrant 2017 à 2019 suivant le règlement départemental qui encadre les modalités de contrôle.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS le fait gratuitement actuellement.

L'ensemble des membres présents se prononce contre la prestation proposée par la RESE.

Questions diverses :

Le Maire informe :

- Les agents ont nettoyé les chaises et les tables du foyer rural, les panneaux signalétiques, le sol devant la mairie (nettoyeur Haute Pression).
- Mise en place de drapeaux (France et Europe) devant l'école et la mairie.
- Création d'un fossé (Chantageasse) et élagage.
- Un courrier a été envoyé au SDEER et au Conseil Départemental pour demander l'illumination du château d'eau ainsi que du lavoir.
- Les passages piétons doivent être repeints, à la charge de la commune.
- Démolition du bâtiment de la gare : peut-être un prestataire, cependant il y a un mois d'instruction pour le dossier.
- Poursuite de l'étude « enfouissement du réseau ».
- Concernant la sécurité à La Laigne et au Puits (départementale venant de La Giraud) : un compteur doit être mis en place pour estimer la dangerosité (vitesse) avant de mettre quelque chose en place.
- L'aménagement du stade (pose de buse) suit son cours.
- Courrier de Monsieur le Maire au Syndicat des Eaux pour demander de repeindre le château d'eau.
- Courrier de Monsieur le Maire à la Poste pour demander de baisser la boîte aux lettres pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la pose d'un distributeur de billets.
- Courrier de Monsieur le Maire à la CDC pour demander de mettre en place des panneaux pour mettre en valeur et pour expliquer les différents sites de la commune.

- Le radar est tombé en panne à cause de la tempête : les réparations ont été effectuées par M. Moineau.
- De nouveaux meubles ainsi qu'un aspirateur ont été mis en place à la poste. Aussi, l'agent en poste a eu des explications des règles de sécurité et d'hygiène (Document Unique).
- Arrêt de maladie (hospitalisation) 15 jours pour Mme Genat en avril : le remplacement sera effectué par Mme Seguy.
- Pour information un projet d'implantation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Voissay

L'enquête publique est en cours de réalisation.

- Pour information la ville de Saint-Jean-d'Angély a adressé des données sur son PLU en cours de révision.
- La commune doit remplacer 7 extincteurs : date dépassée pour une valeur d'environ 600 euros.
- M. le Maire souhaite réorganiser les ateliers municipaux en réalisant un stock de petites fournitures (magasin pour faire des économies de temps et d'argent). Il négociera lui-même avec des fournisseurs professionnels.
- L'enrobé sera maintenant livré et stocké aux ateliers municipaux (12 tonnes).
- Le photocopieur en Mairie montre des faiblesses : il date de 2011 (on compte environ 2000 photocopies par mois). 2 possibilités sont abordées :
 - achat ou location.
 - En location le photocopieur est changé tous les 3 ans avec une maintenance pendant 5 ans.
- Terrain de Champmiaud : M. le Maire a contacté la famille Pommier pour demander des informations concernant son futur assainissement puisque leur maison est tout proche du terrain en vente. Elle n'a pas nécessité de terrain pour l'implantation du système d'assainissement.
- Des habitants de Champmiaud souhaiteraient que la commune achète le terrain pour création d'une nouvelle place communale (1000 euros) Le prix semble trop élevé, M. le Maire demande de réfléchir sur le sujet avant de délibérer dans les prochains mois.
-

Quelques dates à retenir :

- 28 mars : PLU : réunion publique à 20h30, réunion non obligatoire cependant les élus souhaitent informer la population en amont de la procédure.
- 31 mars : réunion impôts à 10 h et réunion à 14 h pour le PLU
- 1er avril : conférence sur l'autisme à 15 h
- 6 avril : réunion de travail préparation budget 20h30
- 8 avril : chasse aux œufs à 15h30 (3 à 11 ans)
- 12 avril : réunion frairie 20h30
- 13 avril : Conseil Municipal, vote des budgets à 20h30

INTERVENTIONS

Mme Marylène TEXIER

- le 8 avril : une chasse aux œufs est organisée sur le terrain de foot à 15h30 pour les enfants de la commune avec un goûter (la manifestation sera annulée en cas de pluie),
- informe que le prix de revient du repas des seniors s'élève à 13 euros.

M. Philippe MARC

Il a participé à 3 réunions :

- SOLURIS, syndicat informatique séance du Débat d'orientation budgétaire : la contribution demandée par soluris aux communes adhérentes sera calculée pour 2017 avec une augmentation de 1% sur le « forfait solutions métiers » qui permet de financer la télé-sauvegarde des données de l'ensemble des adhérents et compense les hausses réglementaires des éditeurs de logiciels.

- CDC vals de Saintonge communauté :

Projet d'aménagement du parc d'activités ARCADYS II de 14 ha à l'arrière du silo Bio-Ouest

Projet de biscuiterie en lien avec le projet Val-Bio-Ouest

Prévision d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage : terrain attenant à l'aire d'accueil permanente des gens du voyage.

Différents projets sur les communes de Matha (espace santé), Saint Savinien (création zone activités) ; Saint-Jean-d'Angély (accès espace Porte de Niort, rénovations Écoles), Loulay (mise aux normes accessibilité École)

-CDC /CAF

Réflexion sur : comment favoriser le développement de la vie sociale, comment faire participer les habitants, créer des évènements gratuits tournant ...

M. Frédéric BAUDOIN :

A assisté à une réunion d'information avec La FREDON Poitou-Charentes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Depuis le 1er janvier 2017 la loi de transition énergétique interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques (dés herbants) pour l'ensemble des structures publiques. Seuls des produits bios pourraient être utilisés qui ont très peu de résultat.

Des aides pourraient être obtenues si « un plan d'entretien des espaces publics » était élaboré, mais celui-ci a un coût. Le maire se rapprochera de Monsieur CHAMBON (FREDON) pour obtenir des précisions.

M. Daniel BOUTHIER :

- interroge Monsieur le Maire sur la mise en place de candélabres au village de La Giraud :

Les travaux sont en cours

-Il prospecte actuellement pour l'achat d'un grand écran rétractable à installer dans la salle du conseil municipal.

-Il étudie la faisabilité de doter l'église d'une sonorisation

Mme Marie-Christine MORIN :

- informe qu'une personne de chez Suraud est mécontente : un chien erre trop souvent dans le village.

M. Claude BRISSET :

•informe le Conseil Municipal qu'une demande d'un particulier lui a été faite pour tronçonner un arbre, propriété de la commune " au petit logis "

Le maire précise qu'il n'est pas favorable à procéder à la coupe des arbres s'il n'y a pas de maladie. L'arbre est utile dans notre paysage.

Le Maire se rendra sur les lieux et rencontrera le demandeur.

M. Dominique HEISE :

- explique que la famille Groleau souhaiterait que la commune achète la maison en ruine située au milieu du village de la Giraud (propriétaire : Mme DUCOURET). Le but serait de démolir cette bâtisse et de créer un parking. Question fondamentale, la propriétaire est-elle vendeuse ?

- évoque un souci de stockage de palettes au cœur du bourg : M. le Maire se rapprochera de cet habitant.

- Une 4 L se gare régulièrement sur le parking de la boucherie mais pas sur les places de parking, «à la place de l'ancien boucher». Monsieur le Maire se rapprochera du propriétaire dès la réouverture de la BOUCHERIE.

- souhaiterait savoir où en est la boucherie ? Monsieur le Maire explique qu'un couple est sur le projet, l'affaire suit son cours.

Mme Sophie FOUGA :

- informe que la manifestation « M. Carnaval » organisée par l'APE de l'école s'est très bien déroulée.

- La rando aura bien lieu le dimanche 7 mai : cette année 2 parcours marche (6 et 12 km), un trail (à allure libre) de 22 km et un parcours VTT 6 km uniquement pour les enfants de l'école.

- demande à M. le Maire ainsi qu'au Conseil Municipal si on pourrait placer une banderole d'information pour sauvegarder notre déchetterie par le biais d'une association, afin de sensibiliser la population.

- souhaiterait savoir si on placera le nom de l'École sur le Bâtiment de l'École : le Maire y pense et se rapprochera de la CDC, service scolaire, pour dater cet évènement.

- explique que régulièrement, des personnes de passage se permettent de faire «leurs besoins» derrière la salle du foyer rural (au pied du petit escalier) au pied de l'entrée de l'école maternelle en oubliant « leurs papiers » ! Le maire évoque de poser des panneaux derrière le FOYER interdisant ce fait.

Le maire indique qu'un nouveau panneau est placé sur la place du foyer rural indiquant les toilettes de l'aire de repos des fontaines.

FIN de la séance : 23 h 30.

